

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour rappel :

- lors de sa séance du 27 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette instruction, deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.
- lors de sa séance du 16 octobre 2023, le conseil municipal a décidé la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023. Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales [...] pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021.

Le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Il est préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La présente note présente donc les principales informations et évolutions des comptes financiers uniques 2023 du budget principal et des budgets annexes « cimetièrre » et « port ».

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2023.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Report exercice 2022	2023	Cumulé	Restes à réaliser
Résultat de fonctionnement	2 163 297,56 €	636 985,42 €	2 800 282,98 €	
Résultat d'investissement	606 719,26 €	668 906,81 €	1 275 626,07 €	-381 960,00 €
Résultat global de clôture	2 770 016,82 €	1 305 892,23 €	4 075 909,05 €	

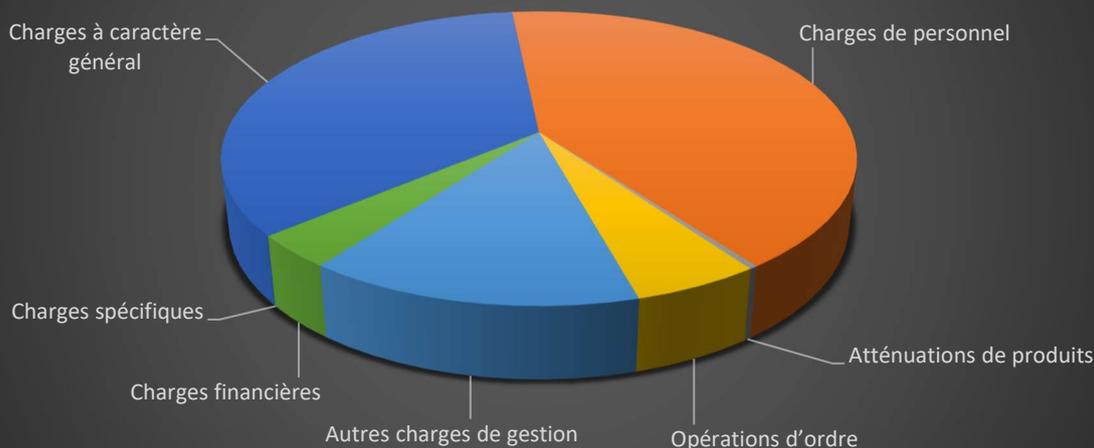
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Dépenses de fonctionnement

LIBELLES BUDGETAIRES	2023	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	923 184,86 €	Ce poste correspond aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et des services publics (carburants, assurances, ...).
Charges de personnel	1 109 550,91 €	Ce poste correspond aux charges de personnel.
Atténuations de produits	9 739,00 €	Ce poste correspond notamment à un prélèvement au titre de la hausse de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019.
Opérations d'ordre	147 798,87 €	Ce poste correspond aux amortissements comptables ainsi qu'aux écritures de sortie d'actif liée à des cessions.
Autres charges de gestion	387 196,71 €	Ce poste regroupe les participations au SISAM, les subventions et les indemnités des élus.
Charges financières	98 054,00 €	Ce poste correspond au règlement des intérêts des emprunts.
Charges spécifiques	326,77 €	Ce poste correspond à la régularisation des charges locatives.
TOTAL	2 675 851,12 €	

Dépenses de fonctionnement 2 675 851,12 €

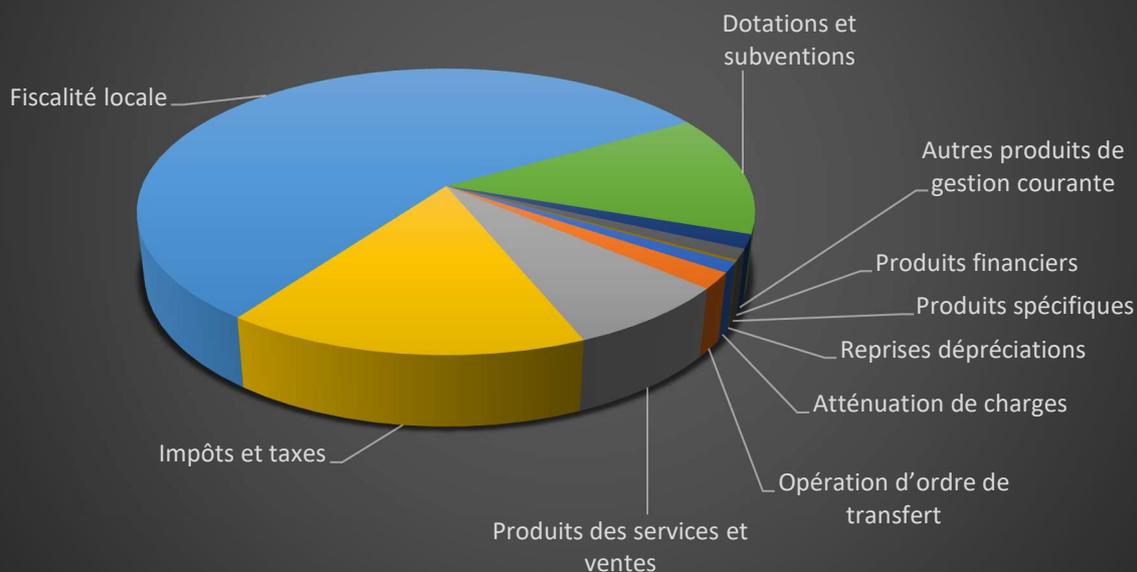


b) Recettes de fonctionnement

LIBELLES BUDGETAIRES	2023	OBSERVATIONS
Atténuation de charges	38 232,11 €	Ce poste correspond aux remboursements sur rémunération du personnel par les assurances.
Opération d'ordre de transfert	60 910,71 €	Ce poste correspond en partie aux travaux d'aménagement du parking au port des pêcheurs réalisés par les services techniques ainsi que la neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation d'investissement de Thonon Agglomération.
Produits des services et ventes	249 289,58 €	Ce poste regroupe les recettes relatives à l'exploitation des services communaux (cantine, médiathèque, port, stationnement...).
Impôts et taxes	533 403,00 €	Ce poste correspond aux attributions de compensation, au FNGIR ainsi que le fonds départemental des DMTO
Fiscalité locale	1 877 756,14 €	Ce poste correspond aux impôts directs (TF, TLPE...).
Dotations et subventions	452 972,83 €	Ce poste regroupe notamment les dotations versées par l'Etat ainsi que les fonds genevois.
Autres produits de gestion courante	52 072,00 €	Ce poste correspond aux recettes liées aux locations (salles et logements).
Produits financiers	11,16 €	Ce poste correspond aux parts de production.
Produits spécifiques	39 987,42 €	Ce poste correspond à la vente d'une parcelle ainsi qu'au remboursement d'un trop perçu d'électricité.
Reprises dépréciations	8 201,59 €	Ce poste correspond aux reprises sur créances douteuses.
TOTAL	3 312 836,54 €	

Recettes de fonctionnement

3 312 836,54 €



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

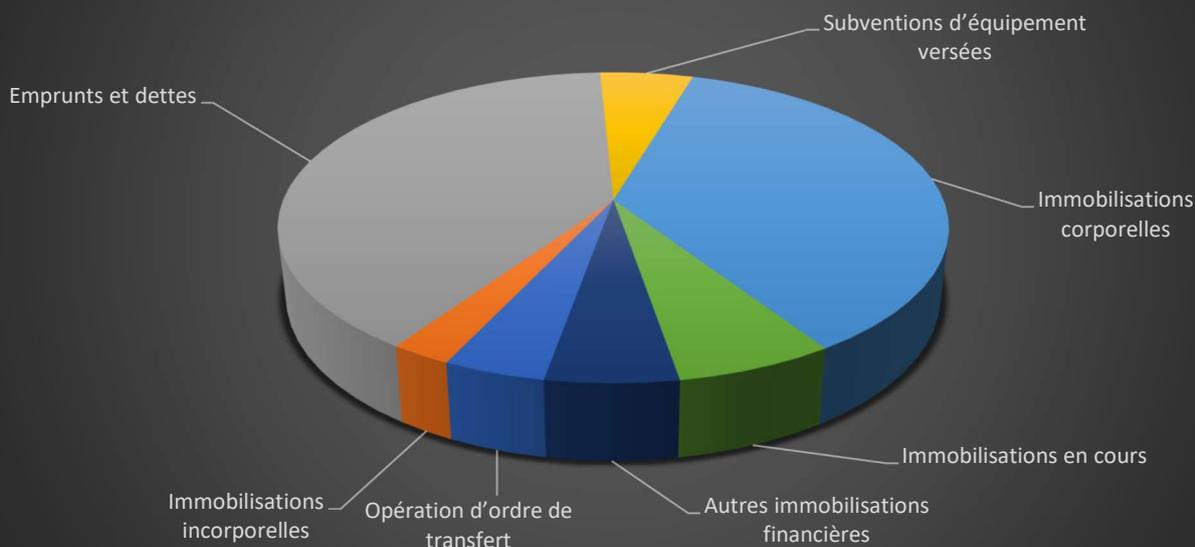
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules ou biens immobiliers et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création. En recettes, en plus de l'autofinancement, coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme, le FCTVA et les subventions d'investissement.

a) Dépenses d'investissement

LIBELLES BUDGETAIRES	2023	OBSERVATIONS
Opération d'ordre de transfert	60 910,71 €	Ce poste correspond en partie aux travaux d'aménagement du parking au port des pêcheurs réalisés par les services techniques ainsi que la neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation d'investissement de Thonon Agglomération.
Immobilisations incorporelles	36 553,80 €	Ce poste regroupe les frais d'études pour les futurs investissements.
Emprunts et dettes	580 117,81 €	Ce poste regroupe le remboursement du capital des emprunts.
Subventions d'équipement versées	77 474,00 €	Ce poste regroupe la participation l'attribution de compensation d'investissement versée à Thonon Agglomération ainsi qu'une subvention à l'OPH.
Immobilisations corporelles	529 196,00 €	Ce poste regroupe notamment : l'acquisition des parcelles AB58, AI134, AM130, AL28 et AN47, les travaux sur les bâtiments communaux, l'acquisition de panneaux, l'acquisition de matériel informatique et de mobilier ...
Immobilisations en cours	94 923,04 €	Ce poste regroupe, entre autres, la vidéoprotection ainsi que de la réfection du bloc sanitaire rue du Lac.
Autres immobilisations financières	79 164,10 €	Ce poste correspond aux annuités de portage foncier.
TOTAL	1 458 340,12 €	

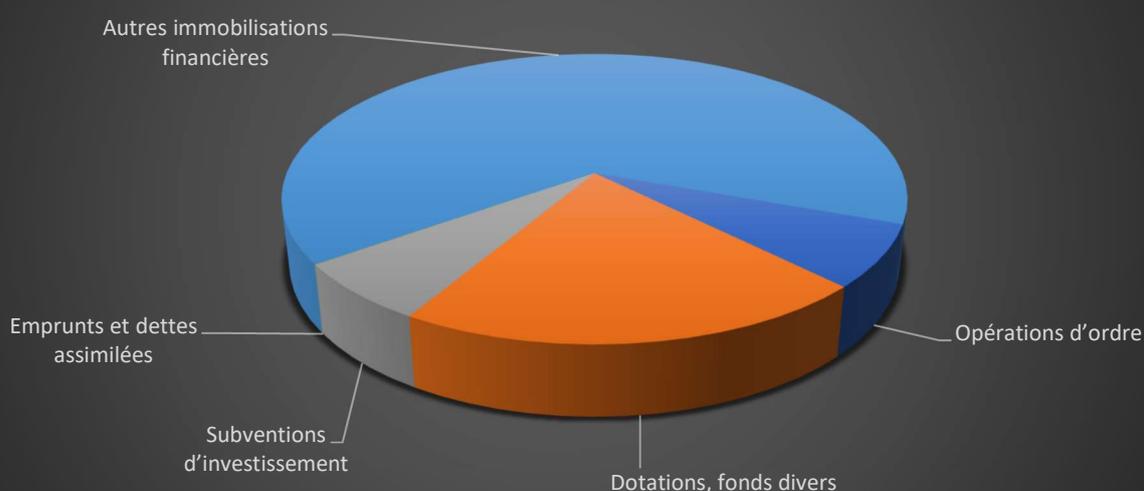
Dépenses d'investissement 1 458 340,12 €



b) Recettes d'investissement

LIBELLES CHAPITRES	2023	OBSERVATIONS
Opérations d'ordre	147 798,87 €	Ce poste correspond aux amortissements comptables ainsi qu'aux écritures de sortie d'actif liée à des cessions.
Dotations, fonds divers	446 325,06 €	Ce poste correspond au FCTVA (remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée sur les travaux de 2020) et à la taxe d'aménagement.
Subventions d'investissement	139 518,00 €	Ce poste correspond à une subvention reçue par l'Etat (socle numérique école élémentaire).
Emprunts et dettes assimilées	605,00 €	Ce poste correspond à l'encaissement d'une caution.
Autres immobilisations financières	1 393 000,00 €	Ce poste correspond à la vente différée du terrain des tennis ainsi qu'au remboursement d'une avance budgétaire.
TOTAL	2 127 246,93 €	

Recettes d'investissement 2 127 246,93 €



Les crédits inscrits au budget 2023 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2023 sont distingués dans une colonne « restes à réaliser » :

- 421 960,00 € correspondant majoritairement aux acquisitions foncières (parcelle du parking du cimetière), aux frais d'études ainsi que la réfection de l'éclairage de l'Espace du Lac, sont reportés en dépenses d'investissement de 2023 à 2024,
- 40 000,00 € correspondant à des subventions restant à percevoir, sont reportés en recettes d'investissement de 2023 à 2024.

3. ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 399 516,49 € pour 2023 contre 454 988,62 € pour 2022. Les emprunts souscrits auprès du SYANE ont été soldés en 2023, soit un remboursement du capital d'un montant de 179 767,32 €.

L'encours de la dette total est de 5 863 578,97 € (capital) au 31 décembre 2023, soit 2 577,40 € par habitant.

Le ratio de capacité de désendettement se situe en moyenne à 9,9 ans sur la période 2021-2026. Il atteint 7 ans à la fin de l'exercice 2026.

4. COMPARATIF AVEC L'EXERCICE 2022

a) Section de fonctionnement - dépenses

Les charges à caractère générales sont en légère diminution de 3,54%. Cela s'explique par le maintien du prix de l'énergie, du nombre de repas au restaurant scolaire ainsi qu'aux travaux réalisés dans les bâtiments communaux.

Les charges de personnel sont en légère augmentation de 3,58%, due à l'augmentation du point d'indice en juillet 2023.

b) Section de fonctionnement - recettes

Les produits des services et ventes sont en diminution de 5,79% du fait, notamment, du montant généré par le forfait post-stationnement.

La fiscalité locale est en augmentation de 3,82%, due à l'augmentation de 7,1% de la valeur locative instaurée par l'Etat.

Les dotations et participations sont en légère augmentation de 9,63%, due à l'augmentation de la DGF, de la DSR ainsi que de l'augmentation des fonds genevois (+8,17%).

c) Section d'investissement- dépenses

Les emprunts et dettes sont en augmentation de 27,38% compte tenu du remboursement anticipé des emprunts souscrits auprès du SYANE. Ce remboursement anticipé a permis à la commune de faire une économie de 32 841,26€ puisque la part des intérêts d'emprunt n'a pas été demandé par le SYANE.

Les frais d'études ainsi que les immobilisations corporelles sont en hausse. La commune engage des frais pour la concrétisation des projets (réaménagement du centre bourg, terrain de football synthétique, ...). Les travaux d'aménagement du parvis de l'Espace du Lac n'ont pas totalement été réceptionnés.

d) Section d'investissement- recettes

Les immobilisations corporelles sont en diminution de 61,18%. Le FCTVA est en baisse compte tenu de la baisse des investissements et les recettes liées à la taxe d'aménagement sont également en baisse du fait du changement du taux de 15% à 5%.

Au niveau des subventions d'investissement, des subventions ont été perçues, pour : la construction du groupe scolaire, l'aménagement des plages, les caméras mobiles ainsi qu'un gilet pare-balles pour la police municipale.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE – DU CIMETIERE

Ce budget annexe retrace les achats et les ventes de caveaux.

Ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Par ailleurs, ce budget annexe doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique puisque les écritures comptables de gestion des stocks émarginent sur les deux sections. Aucun caveau n'a été vendu en 2023. A la clôture 2023, il reste donc 15 caveaux en stock. Seule l'avance remboursable du budget principal au budget annexe a été comptabilisée pour un montant de 18 350,30 €.

	Report exercice 2022	2023	Cumulé
Résultat d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement	-16 836,30 €	18 350,30 €	1 514,00 €
Résultat global de clôture	-16 836,30 €	18 350,30 €	1 514,00 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE – PORT

Ce budget annexe doté d'une autonomie financière retrace toutes les opérations relatives à la gestion des 2 ports (port des Pêcheurs et port Chantrell).

Ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Cependant, il n'est pas assujettissement à la TVA. Ce budget a bénéficié de la franchise en base de TVA puisque le chiffre d'affaires global des activités de la collectivité, entrant dans le champ d'application de la TVA (caveaux et port), n'excèdent pas les plafonds 2023.

	2023
Résultat d'exploitation	13 991,00 €
Résultat d'investissement	- 2 280,00 €
Résultat global de clôture	11 711,00 €

Section d'exploitation : 13 991,00 €

Dépenses : 7 959,00 €.

Dépenses relatives au curage de l'entrée du port Chantrell et à l'entretien des amarrages des bateaux.

Recettes : 21 950,00 €.

Recettes provenant de la location des anneaux d'amarrage aux ports Chantrell et des Pêcheurs.

Section d'investissement : - 2 280,00 €

Dépenses : 15 280,00 €

Dépenses relatives à des frais d'études ainsi qu'au remboursement de l'avance du budget principal.

Recettes : 13 000,00 €

Recettes provenant uniquement de l'avance du budget principal.